



Siège social

2685, route de Trégourez
Pont Flaouter
29510 BRIEC

PROCES-VERBAL

du comité du 23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt-trois octobre

A seize heures (durée estimée de la réunion : 2h)

Par visioconférence avec Messenger

Le Comité du BCCF (Bearded Collie Club de France) s'est réuni, sur convocation de Monsieur le Président en date du 15 octobre 2025, par visioconférence afin de débattre des points portés à l'ordre du jour.

POINTS VALIDES SUR LE FORUM QUI DOIVENT FIGURER SUR UN PROCES-VERBAL :

- Procès-verbal du Comité du 12 juin 2025
- Approbation des nouveaux adhérents du n°3141 au n°3145
- Accord du sponsoring

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Problème de Danièle Ponthus, Juge SCC, Présidente d'une association canine non reconnue par la SCC, co-organisatrice et participante à une manifestation autorisée ni par l'ACT Maine Anjou, ni par le BCCF.
2. Liste des testeurs habilités pour le TC (fichier à compléter)
 - a. Possibilité d'impression des feuilles de test en dupli
3. CTE :
 - a. Sous-groupe travail CTE : composition, projets
 - b. Prototype de feuille de jugement pour la NE
4. Mis à jour du calendrier 2026
5. Boutique : mise en ligne sur le site, nouveaux articles ?
6. Répartition du stock : plots de classement et banderoles.
7. Formulaire de demande de cotation à vérifier
8. Questions diverses

Présents :

Mesdames Marie-Christine BASTARD, Annette FRANÇOIS, Déborah MICHAUX, Marie-Claire MOREY et Katia VIGOUREUX.
Messieurs, Daniel JAY, Guy JENNY et Patrick MEULEMAN.

Monsieur Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER a rejoint la réunion à 16h10 n'arrivant pas à se connecter, problème technique.

Monsieur le Président **Guy JENNY**, ouvre la séance à 16h00 et nomme **Marie-Christine BASTARD** secrétaire de séance.

Guy JENNY, déclare que le comité s'est réuni, en visioconférence, sur convocation du mercredi 15 octobre, avec un ordre du jour bien précis.

Guy JENNY énumère les points validés sur le forum et propose de commencer par la question 2 de l'ordre du jour en attendant l'arrivée de **Jean-Marie BLUSEAU BOURCIER**.

2 Liste des testeurs habilités pour le TC (fichier à compléter)

Daniel JAY souhaite que tous les membres du Comité soient testeurs afin de procéder aux tests de caractère sur chaque manifestation organisée par le BCCF et rappelle que les testeurs homologués durant la Nationale de Corbeilles en Gatinais en mai 2024 sont les suivants :

Membres du Comité :

- ✓ Daniel JAY
- ✓ Guy JENNY
- ✓ Marie-Claire MOREY
- ✓ Marie-Christine BASTARD
- ✓ Patrick MEULEMAN
- ✓ Déborah MICHAUX

Membres adhérents :

- ✓ Daniel DUCROCQ
- ✓ Claude FRANCOIS

16h10 - Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER a rejoint la réunion

Daniel JAY confirme que les élèves juges présents, Christophe DANCOINE, Guillaume TYTGAT et Dominique LAGROLLET ont été invités uniquement pour découvrir une séance de test mais ne sont pas reconnus testeurs

Daniel JAY souhaite faire le point avec tous les testeurs présents la veille de la NE

Marie-Claire MOREY affirme que le caractère de nos BEARDED s'est amélioré depuis les années 1980.

Décision acceptée à l'UNANIMITE

a) Possibilité d'impression des feuilles de test en dupli

Guy JENNY explique que Jusqu'à aujourd'hui **Marie-Claire MOREY** ne récupère que les résultats des TC, mais il serait souhaitable qu'un double soit archivé soit par Marie Claire soit par lui-même et il faudrait ajouter le nom du propriétaire sur la feuille de jugement même si le chien est présenté par une autre personne.

Daniel JAY demande de prévoir en plus une case « observation » sur la feuille de test.

Guy JENNY propose de faire imprimer des feuilles de test en duplicita avec un filigrane le coût pour 100 exemplaires est de 78 € TTC en noir et blanc et 114 € TTC en couleur.

Après discussion, il s'avère que l'impression en noir et blanc est choisie avec le filigrane.

Décision acceptée à l'UNANIMITE

1 Problème de Danièle PONTHUS, Juge SCC, Présidente d'une association canine non reconnue par la SCC, co-organisatrice et participante à une manifestation autorisée ni par l'ACT Maine Anjou, ni par le BCCF.

Guy JENNY s'interroge sur la conduite à tenir par rapport au comportement de Danièle PONTHUS, à savoir : sa présence à une manifestation non reconnue par la SCC autorisée ni par l'ACT Maine Anjou ni par le BCCF et la promotion de l'association, dissidente au BCCF, dont elle est présidente. Ont été jointes les photos de la manifestation comme preuves.

Que devons-nous ou pouvons-nous faire ?

Doit-on porter plainte à la SCC ?

Danièle PONTHUS a déjà été convoquée à la SCC en conseil de discipline mais nous n'avons pas de réponse pour l'instant. A ce moment-là, **Daniel JAY**, alors Président du BCCF avait demandé à la SCC quelle devait être l'attitude du club lorsqu'elle a créé son association LABC.

Jean-Marie BLUSEAU BOURCIER affirme qu'elle a été convoquée et qu'il en résulte qu'elle est ajournée sans préciser de durée ni de date.

Katia VIGOREUX demande ce que dit le règlement ?

Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER répond qu'un juge ne peut pas officier dans une manifestation non reconnue par la Centrale Canine.

Après discussion il est proposé de porter plainte à la Centrale Canine en lettre recommandée avec AR à l'intention du Président

Décision acceptée à la MAJORITE avec 8 voix POUR et 1 ABSTENTION

3 CTE :

a) Sous-groupe travail CTE : composition, projets

Composition proposée :

Membres du Comité

- ✓ Déborah MICHAUX
- ✓ Marie-Christine BASTARD
- ✓ Jean-Marie BLUSSEAU-BOURCIER
- ✓ Guy JENNY
- ✓ Patrick MEULEMAN
- ✓ Marie-Claire MOREY Présidente de la CTE

Membres Adhérents

- ✓ Daniel DUCROCQ
- ✓ Claude FRANCOIS
- ✓ Anaïs RICORDEAU

Ces noms sont positionnés par ordre alphabétique.

Deborah MICHAUX propose un recensement de tous les étalons du simple chien de particulier au plus connu et les répertorier sur une liste.

Des fois il y a de beaux et bons chiens chez des particuliers même sans avoir été en expo mais avec des examens de santé, peut-être leur attribuer des étoiles.

Le but c'est de rechercher un maximum de bons chiens à l'aide de notre site web, d'une newsletter et à l'international, tout le monde à le droit présenter un chien.

Il y aura des critères minimums tels que :

- ✓ La confirmation
- ✓ La dysplasie
- ✓ Le test de caractère
- ✓ ... ?

Nous allons nous rapprocher des clubs de race BC étrangers et plus particulièrement dans un 1^{er} temps de Ludo, président du club Belge, et créer ainsi une base de données

Il faudrait avoir les mêmes bases que les Belges, oublier la beauté et valoriser le travail ajoute **Daniel JAY**, le plus important étant la morphologie, la conformité au standard, la grille de sélection et ses aptitudes.

Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER attire l'attention sur l'importance de la morphologie et du caractère.

Deborah MICHAUX propose de continuer, avec les membres de la sous-commission, sa démarche et d'établir un catalogue qui devra être mis à jour régulièrement

Décision acceptée à l'UNANIMITE

b) Prototype de feuille de jugement pour la NE

Guy JENNY propose une feuille de jugement qui était jointe à la convocation et demande l'avis des membres.
Il précise que les mensurations seront obligatoires pour pouvoir rentrer sur le ring.
Elles seront effectuées avant le jugement et dans certains cas même la veille.

Marie-Christine BASTARD fait remarquer qu'il n'est pas mentionné le CACS travail mais le Président signale que c'est un CACS et RCACS en plus mais sans la mention Travail.

Daniel JAY demande qui va faire les mensurations ?

Réponse : C'est Marie-Claire MOREY qui fera le secrétariat et c'est un juge ou un élève juge qui effectuera les mensurations

A ce sujet **Guy JENNY** informe qu'il a été approché par Gilles MERVANT pour une extension

Marie-Christine BASTARD n'est pas d'accord que le nom du chien soit mentionné sur la fiche, il faut reprendre un sleep et indiquer les mêmes rubriques que Cédia.

Et nous pourrions demander un devis à Cédia pour faire l'impression en 3 exemplaires : un pour l'exposant, un pour le juge et un pour le club.

Décision acceptée à l'UNANIMITE

4 Mis à jour du calendrier 2026

Guy JENNY informe que nous abandonnons la spéciale de Maltot car les juges proposés ne correspondent pas à nos souhaits et propose Miromesnil (Seine Maritime).

Nous devons ajouter la spéciale à Montluçon veille du Championnat de France

Pour le championnat d'Agility nous n'avons pas encore la date et une RE aura lieu le même week-end.

Marie-Christine est en charge de modifier la carte calendrier 2026.

Décision acceptée à l'UNANIMITE

5 Boutique : mise en ligne sur le site, nouveaux articles ?

Guy JENNY informe que la boutique a été mise en ligne sur le site web.

Les membres proposent les gamelle anti éclaboussures, des Vet-Bed imprimés au logo du club pourraient bien plaire, nous attendons des prix de barrettes à des prix très compétitifs.

La commission boutique va rechercher de nouveaux articles qui seront proposés aux membres du comité

Décision acceptée à l'UNANIMITE

6 Répartition du stock : plots de classement et banderoles.

Guy JENNY demande qui à quoi ?

Les jeux de plots : Déborah MICHAUX et Patrick MEULEMAN ont 1 jeu chacun

Patrick a le paper board

Les 4 banderoles : 1 à MCh, 1 à Guy voir si 1 à Jean-Pierre PERCQ et il manque une banderole !..

Information Pas de vote

7 Formulaire de demande de cotation à vérifier

Guy JENNY souhaite qu'à partir de maintenant soit notée sur les formulaires la date de mise à jour.

Il informe que la SCC met en place un système d'enregistrement automatique des cotations, avec validation par le Club, les propriétaires seront informés de ce changement.

Deborah MICHAUX explique dans une description bien détaillée que la carte dentaire ne devrait pas exister.

Après discussion les membres se mettent d'accord pour ajouter à la feuille de jugement de la NE 2 cases en dessous de la mensuration :

- Indication de l'articulé : ciseau, pince, prognathisme inférieur ou supérieur
- Denture complète ou manque de dents

Décision acceptée à l'UNANIMITE

Deborah MICHAUX s'inquiète sur 2 sujets de santé : la dysplasie du coude et l'anomalie de l'œil du Colley dont les tests ne sont pas obligatoires pour notre race mais dont nous découvrons depuis quelque temps des cas. Ce qui tend à penser que la CTE doit recenser ces cas et réfléchir à une suite à donner.

Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER demande que pour la cotation 4, l'excellent en classe jeune soit comptabilisé, en clair :

Pour la cotation 3 : 2 Exc. en NE, CHP, RE ou SPE en CI, CO, CT ou CCH sous 2 juges différents, l'Exc. Jeune à la NE pourra être comptabilisé dans les 2 Exc. demandés

Pour la cotation 4 : 3 Exc. en NE, CHP, RE ou SPE en CI, CO, CT ou CCH sous 3 juges différents, l'Exc. Jeune à la NE pourra être comptabilisé dans les 3 Exc. demandés, MAIS 1 excellent, parmi les 3, à la NE est OBLIGATOIRE.

Dentition complète (sauf PC 1) – feuille de jugement de NE ou carte dentaire

Le formulaire de demande de cotation doit être mis à jour en tenant compte de ces précisions.

Décision acceptée à la MAJORITE avec 5 voix POUR 2 CONTRE et 2 ABSTENTIONS

8 Questions diverses

- A) **Guy JENNY** a découvert qu'une chienne de la portée du 3 février 2024 de la Planète de Yoda avait été confirmée avec la filiation parents père/fille contre l'avis du club qui n'avait pas accordé de dérogation, sur décisions unilatérale de la Directrice de la SCC ; alors que pour enregistrer des ADN avec filiation réalisé avec certain laboratoire tel que Winsdom Panel (pourtant conseillé par la CC) après 4 mois n'est toujours pas enregistrée et un autre laboratoire après 3 ans rien n'est enregistré avec une dérogation à chaque saillie !...

Les membres du Comité trouvent cela déplorable

- B) **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** demande, au sujet des cartes dentaires, ce que doit faire un propriétaire qui a déjà fait une feuille de vérification de la formule dentaire par un juge ?

La réponse émane du Président : « sans problème il doit procéder à une autre vérification par un autre juge ».

- C) La question d'un second lecteur pour la dysplasie est soulevée ; 3 lecteurs proposés :

- ✓ Denise REMY
- ✓ Pierre MEHEUST
- ✓ Pierre FAYOLLE

Les membres du Comité proposent Pierre MEHEUST que **Guy JENNY** va contacter

Concernant le protocole ce sont les propriétaires qui choisiront le lecteur.

Le protocole de la dysplasie sera remanié et mis sur le site.

En ce qui concerne les procédures d'appel, un protocole existe à la SCC. Mais un protocole interne au club de race existe également, ce que le président vient de découvrir. Il va être modifié : en cas d'appel une relecture pourra être faite par notre second lecteur après une nouvelle radio.

Décision acceptée à l'UNANIMITE

- D) **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** fait remarquer qu'il y a des erreurs, sur un propriétaire, concernant les résultats de la spéciale de LANGON sur Cédia.

Le Président est déjà informé de ce problème dont le responsable unique est Cédia, Ces erreurs vont être rectifiées dans les plus brefs délais.

Puisque LANGON est évoqué **Marie-Christine BASTARD** en profite pour demander à **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** s'il a fini de recadrer les photos prises à la spéciale pour lui envoyer afin que celles-ci soient postées sur FaceBook, il lui a répondu qu'il les a terminées et envoyées à chaque propriétaire, elle est étonnée car de son côté elle n'a rien reçu. **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** s'engage à toutes les envoyer sur la messagerie du club très prochainement.

Le Président remercie tous les membres du Comité pour leur participation.

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été traités, **Monsieur Le Président** clôture la séance à 18h48

Fait à BRIEC, le 23 octobre 2025,



Monsieur **Guy JENNY**
Le Président



Madame **Marie-Christine BASTARD**
La secrétaire